

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, la question de la conciliation entre vie professionnelle et famille est abordée essentiellement sous l'angle de la garde des enfants. La question des soins prodigués aux membres de la famille âgés ou malades est pratiquement occultée. Pourtant, l'évolution démographique de notre société laisse envisager qu'à l'avenir, un nombre croissant de personnes professionnellement actives seront concernées, du moins occasionnellement, par les soins ou le soutien à fournir aux parents âgés ou malades. Donc également par la nécessité d'assumer au mieux cette double responsabilité. Depuis trois ans déjà, par le biais de son programme Eldercare, *servicefamille* soutient les collaboratrices et collaborateurs des entreprises partenaires lorsqu'il s'agit d'accompagner, de soigner ou de placer des membres de la famille.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette newsletter aux milieux intéressés au sein de votre entreprise.

Votre thkt Sàrl,
Theres Hofmann, directrice *servicefamille*
Kathrin Toberer, directrice crèches d'entreprises

[Télécharger](#) la **Newsletter** en PDF.

Concilier profession et soins:

Un thème nouveau en Suisse

Le 11 novembre, une journée de réflexion **«work & care»-conciliation entre vie professionnelle et soutien familial, du point de vue de l'employeur et de l'employé**, s'est tenue à Aarau. La manifestation a rencontré un écho très positif. Elle couronnait également la fin d'un programme de recherche du Fonds national, work & care, conduit par la haute école spécialisée Kalaidos, sous l'égide de la professeure Iren Bischofberger. Les partenaires de l'étude exploratoire étaient l'Association Alzheimer Suisse ainsi que la Banque Coop. « Nous nous engageons dans le cadre du projet work & care afin d'offrir des mesures de soutien à nos collaboratrices et collaborateurs dans toutes les phases de la vie – ce d'autant plus que l'on tait les situations où les soins constituent une grande charge et que nous souhaitons contribuer à lever le tabou », déclare Eveline Erne, directrice adjointe du Centre de compétence des ressources humaines.

La Banque Coop collabore depuis un certain temps déjà avec *servicefamille* dans le cadre de

Eldercare.

Les exposés de la journée de réflexion sont disponibles en allemand sous: <http://www.weg-edu.ch/angebot/events/index.php?fid=69&part=Tag>.

Conciliation entre vie professionnelle et famille:

Lancement de la plate-forme internet concernant les mesures des cantons et des communes

Le [Secrétariat à l'économie SECO](#) et [l'Office fédéral des assurances sociales OFAS](#) ont lancé conjointement la première plate-forme internet d'information sur les mesures des cantons et des communes dans le domaine de la conciliation entre vie professionnelle et famille. Selon les deux offices, le manque d'information constituerait l'une des principaux freins au développement des structures d'encadrement extrafamilial des enfants. La plate-forme en question devrait combler cette lacune en favorisant l'échange d'idées et de solutions. La [plate-forme](#) présente les bases légales, les instruments mis en place ainsi que les projets actuels dans les cantons et les communes. Le développement de nouvelles mesures de promotion sera ainsi facilité par l'échange d'idées et d'expériences, en particulier entre les communes et les cantons.

D'autres informations à ce sujet figurent également dans [le communiqué de presse](#) diffusé lors du lancement.

Encouragement précoce:

Encouragement précoce dans les structures d'accueil extrafamilial - notre projet "bildungskrippen.ch" met un nouveau modèle à l'épreuve de la pratique

Dans le cadre de notre projet [bildungskrippen.ch](#) (crèches et formation), 12 structures d'accueil en Suisse alémanique testent actuellement un nouveau modèle favorisant les aspects de la formation et de l'apprentissage dans le développement des enfants. Le projet a été lancé et il est soutenu par thkt Sàrl, l'Association crèches d'entreprises ainsi que le prestataire de formation kindundbildung. L'institut berlinois infas, apporte sa contribution professionnelle. Infans a développé il y a 10 ans un concept éprouvé dans les crèches allemandes.

Le projet suisse a démarré en janvier. Trois de nos crèches d'entreprises y participent. Le personnel de toutes les structures d'accueil a bénéficié de quatre journées de formation continue pour se familiariser avec les éléments principaux du concept. L'idée centrale du concept postule que dans les structures d'accueil, les enfants ne soient pas être confrontés à des exigences extérieures, mais que l'on y observe attentivement les thèmes auxquels les enfants «travaillent». Les observations sont systématiquement évaluées par l'équipe pédagogique, avec pour objectif de proposer à l'enfant des thèmes choisis susceptibles de

favoriser son développement.

A mi-temps du projet, les structures d'accueil se situent au coeur d'un changement à la fois passionnant, prenant et exigeant pour tous les participant-e-s. Les expériences faites en Allemagne permettent cependant d'affirmer que l'effort en vaut la peine. Il s'avère que les collaborateurs et collaboratrices des structures infans se déclarent nettement plus satisfaits de leur travail qu'auparavant. Ceci notamment parce qu'ils et elles peuvent enfin répondre aux besoins diversifiés des enfants et les soutenir au mieux dans leur développement.

Rapport de fond sur l'encouragement précoce dans le canton de Zurich

En prévision de la [conférence sur l'encouragement précoce](#), qui s'est tenue le 26 septembre 2009, la [direction de la formation du canton de Zurich](#) a publié un [rapport de fond sur l'encouragement précoce des enfants](#) dans le canton de Zurich, en soutien et en complément des familles. Le rapport présente un état des lieux de la situation dans le canton, mais il aborde également l'encouragement précoce sous un angle plus général. Il définit les concepts et présente les connaissances et développements actuels dans ce domaine au plan international.

Le rapport parvient à la conclusion centrale que les premières années de l'enfant sont déterminantes pour ses apprentissages ultérieurs, que l'encouragement précoce est efficace et que le professionnalisme pédagogique y joue un rôle important.

En Suisse, la question de l'encouragement précoce gagne en importance, des structures à orientation pédagogique sont mises en place. Cependant, comme le montre clairement la comparaison intercantonale, cette évolution prend des formes très diverses selon les cantons. La Suisse ne dispose en outre pas de modèles lui permettant de promouvoir et d'accompagner consciemment de tels processus de formation et d'apprentissage. Notre propre projet [bildungskrippen.ch](#) ainsi que le projet « [Encouragement de la formation et de la résilience dans la petite enfance](#) » de l'institut Marie Meierhofer

Dispositions concernant l'accueil extrafamilial dans la Constitution:

La Commission du Conseil national demande que la Confédération s'engage pour le développement des crèches

La Confédération a jusqu'à présent encouragé le développement des structures d'accueil extrafamilial par le biais d'un programme d'impulsion financier. Celui-ci sera prolongé de quatre ans. De nombreux parlementaires ainsi que des spécialistes exigent à présent un engagement durable de la Confédération. La Commission du Conseil national de la sécurité sociale et la santé publique (CSS-N) a exprimé un préavis sur la question. Selon les recherches effectuées par le quotidien Tages-Anzeiger, la Commission envisage de proposer un article constitutionnel qui obligerait la Confédération et les cantons à veiller conjointement à une offre en matière

d'accueil extrafamilial et extrascolaire couvrant la demande. De plus amples informations figurent dans l'article du quotidien ([Tages-Anzeigers vom 14. Oktober 2009](#)).

Procédure de consultation concernant l'Ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE):

Intégration du critère de la rétribution dans l'ordonnance OPEE

Madame Eveline Widmer-Schlumpf, ministre de justice et police, a communiqué les premiers amendements de l'avant-projet portant sur le placement d'enfants en dehors du milieu familial, en réponse à la procédure de consultation.

Ainsi, l'obligation de déclaration ne dépendra plus du nombre d'heures de garde, mais de la rétribution financière de cette activité. La déclaration ne sera donc pas exigée lorsque des parents, connaissances et voisins assument gratuitement la garde d'enfants. Les offres payantes telles que celles des familles d'accueil de jour seront cependant soumises à l'obligation de se déclarer et de suivre une formation. Selon le quotidien Neuer Zürcher Zeitung ([Neue Zürcher Zeitung vom 3. November](#)), les partis bourgeois exprimeront leur opposition au projet, en dépit de l'infléchissement des conditions. D'autres informations sont à lire dans l'article du Tagesanzeiger ([Tages-Anzeigers vom 1. November 2009](#)).

Vous trouverez plus d'information sur nos sites:

www.familienservice.ch

www.arbeitgeberkrippen.ch